

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 23 - votants : 24 dont 1 pouvoir	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 30 janvier 2023 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 24/01/2023

PRESENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, JUIN, RANIVOALISON, CHEMINADE, PLAIN, VASLIN, DIABY, GOMES DA COSTA Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, NICOLAS, MORIN, LOJEWski, SOGUEL, GUINET, LAGARDE, CHAUVAUD,

ABSENTS EXCUSES : Mmes BADALIAN, CHAUVEAU, M. MOUHICA

POUVOIR : De Mme BADALIAN à Mme LAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DIABY

Délibération : 2023-01- 01

Rapporteur : Patricia LAINE

R.H. : Création de poste

Le responsable du service finances/marchés ayant quitté son poste au 31/10/2022 (poste supprimé par délibération du 12/12/2022), il est nécessaire de recruter un agent afin d'assurer la direction administrative et financière de la Commune.

Aussi il est proposé de :

- Créer un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, accepte à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et décide :

- De créer un poste d'attaché principal au 01/03/2023
- D'autoriser Mme le Maire à signer les documents inhérents à ce recrutement.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Hélène GINGAST

Certifiée exacte en copie tenu de : 31 JAN. 2023
Transmission à la préfecture le : 31 JAN. 2023
Réception du : 31 JAN. 2023
Mise en ligne le : 31 JAN. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 23 - votants : 24 dont 1 pouvoir	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 30 janvier 2023 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 24/01/2023

PRESENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, JUIN, RANIVOALISON, CHEMINADE, PLAIN, VASLIN, DIABY, GOMES DA COSTA Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, NICOLAS, MORIN, LOJEWSKI, SOGUEL, GUINET, LAGARDE, CHAUVAUD,

ABSENTS EXCUSES : Mmes BADALIAN, CHAUVEAU, M. MOUHICA

POUVOIR : De Mme BADALIAN à Mme LAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DIABY

Délibération : 2023-01- 02

Rapporteur : Jacky DAVIAUX

Habitat : convention avec l'OPH de l'Angoumois – lotissement rue des Saules

Par délibération du 5/12/2022, GRANDANGOULEME a validé l'attribution d'une subvention totale de 182 600 à l'OPH de l'Angoumois pour l'opération située à FLEAC rue des Saules comme suit :

		SUBVENTION		
Opération	Nbre de logts	Grille critères	Forfait logt OPH	TOTAL
Rue des Saules	20	82 600 €	100 000 €	182 600 €

Le bailleur réalise une opération de 20 logements locatifs publics (12 PLUS – 8 PLAI) Conformément au règlement d'intervention habitat, une contribution de la commune d'accueil est demandée à hauteur de 20 % de la partie « grille critères » de la subvention de GRANDANGOULEME. Cette contribution s'élève donc à **16 520 €**.
Il convient donc de prévoir cette somme au BP 2023.

Le Conseil municipal est invité à :

- Approuver les termes de la convention,
- Autoriser Mme le Maire à la signer.

AR Prefecture

016-211601380-20230130-DCM202301_02-DE
Reçu le 31/01/2023
Publié le 31/01/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, accepte à la majorité absolue des suffrages
exprimés par 24 voix pour, zéro contre et décide :

- D'approuver les termes de la convention ;
- D'inscrire une somme de 16 520 € au BP 2023 ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention.

Pour copie conforme,
Le Maire,





Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: 31 JAN. 2023

Réception du: 31 JAN. 2023

Mise en ligne le: 31 JAN. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 23 - votants : 24 dont 1 pouvoir	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 30 janvier 2023 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 24/01/2023

PRESENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, JUN, RANIVOALISON, CHEMINADE, PLAIN, VASLIN, DIABY, GOMES DA COSTA Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, NICOLAS, MORIN, LOJEWSKI, SOGUEL, GUINET, LAGARDE, CHAUVAUD,

ABSENTS EXCUSES : Mmes BADALIAN, CHAUVEAU, M. MOUHICA

POUVOIR : De Mme BADALIAN à Mme LAINE

SECRETARE DE SEANCE : Mme DIABY

Délibération : 2023-01- 03

Rapporteur : Valérie DESACHY

EVS/MJC : convention d'intervention d'animateurs

M. Nicolas, administrateur de la MJC ne participe ni au débat, ni au vote. Le quorum reste atteint avec 22 présents, le nombre de votants passe à 23.

La Commune de Fléac a sollicité l'association EVS/MJC Serge Gainsbourg afin qu'elle mette à disposition des animateurs diplômés pour assurer l'animation et la surveillance de la pause méridienne et de l'ALSH à l'école élémentaire et ce depuis la rentrée de septembre 2022. Une première convention a été signée, couvrant la période de septembre à décembre 2022.

Il convient donc de signer une convention d'intervention d'animateurs qui couvre la période du 3 janvier au 7 juillet 2023 afin de pouvoir régler l'intervention des animateurs sur présentation d'un état d'heures effectuées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, accepte à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et décide :

- D'accepter les termes de la convention d'intervention d'animateurs ;
- D'autoriser Mme le Maire à la signer.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le :

Réception de :

Mise en ligne le :

31 JAN. 2023

31 JAN. 2023

31 JAN. 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 23 - votants : 24 dont 1 pouvoir	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 30 janvier 2023 sous la Présidence de Mme Héléne GINGAST, Maire.
---	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 24/01/2023

PRÉSENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, JUIN, RANIVOALISON, CHEMINADE, PLAIN, VASLIN, DIABY, GOMES DA COSTA Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, NICOLAS, MORIN, LOJEWSKI, SOGUEL, GUINET, LAGARDE, CHAUVAUD,

ABSENTS EXCUSES : Mmes BADALIAN, CHAUVEAU, M. MOUHICA

POUVOIR : De Mme BADALIAN à Mme LAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DIABY

Délibération : 2023-01- 04

Rapporteur : Jacky DAVIAUX

HABITAT : Logements d'urgence 1 rue de Badoris : autorisation de signature du Bail emphytéotique

La Commune, propriétaire du logement situé 1 rue de Badoris a signé une convention avec l'OPH de l'Angoumois afin lui confier l'utilisation de ce bien pour la création de deux logements d'urgence.

La gestion de ces deux logements sera confiée à l'AFUS 16.

Il est convenu entre la Commune et l'OPH de l'Angoumois d'utiliser la technique du bail emphytéotique (acte réalisé par étude notariale), conclu pour une durée de 18 ans (entre le 21/12/2022 et le 20/12/2040).

Il convient donc :

- D'autoriser Mme le Maire à signer le bail emphytéotique de 18 ans avec l'OPH de l'Angoumois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, accepte à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer le bail emphytéotique de 18 ans avec l'OPH de l'Angoumois

Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission à la préfecture le : 31 JAN. 2023
Réception du : 31 JAN. 2023
Mise en ligne le : 31 JAN. 2023



Pour copie conforme
Le Maire,
Héléne GINGAST



AR Prefecture

016-211601380-20230130-DCM202301_05-DE

Reçu le 31/01/2023

Publié le 31/01/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 23 - votants : 24 dont 1 pouvoir	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 30 janvier 2023 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 24/01/2023

PRESENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, JUIN, RANIVOALISON, CHEMINADE, PLAIN, VASLIN, DIABY, GOMES DA COSTA Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, NICOLAS, MORIN, LOJEWSKI, SOGUEL, GUINET, LAGARDE, CHAUVAUD,

ABSENTS EXCUSES : Mme BADALIAN, Mme CHAUVEAU, M. MOUHICA

POUVOIR : De Mme BADALIAN à Mme LAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DIABY

Délibération : 2023-01- 05

Rapporteur : Hélène GINGAST

**RD 941 : REQUALIFICATION de l'ex RN 141 et VALIDATION DU
PARTENARIAT FINANCIER**

1- Le projet :

L'ex RN 141 a été rétrocédée au Département suite à la mise en service par l'Etat du nouveau tronçon à 2 x 2 voies de la RN 141 entre Angoulême et Cognac. Elle a été déclassée RD 941 par le Département. Cette nouvelle voie devient la porte d'entrée de FLEAC en provenance de COGNAC.

Mme le Maire a sollicité le département afin de modifier le caractère « routier » de cette voie et de :

- créer une piste cyclable entre le giratoire des Perches et le carrefour d'accès aux magasins de meubles,
- supprimer les glissières béton,
- végétaliser les accotements,
- créer deux arrêts de bus hors voies et réaménager le tourne-à-gauche avec création d'flots au niveau du carrefour des meubles « mobilier de France » (nécessitant des acquisitions foncières à charge de la commune).

Le département se propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage, et par l'intermédiaire de ses services la maîtrise d'œuvre.

Pour ce projet, il conviendra de signer deux conventions :

- une de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Département
- une seconde d'entretien de la piste cyclable, du réseau pluvial, des panneaux de signalisation et du marquage.

AR Prefecture

016-211601380-20230130-DCM202301_05-DE

Reçu le 31/01/2023

Publié le 31/01/2023

2- Le partenariat financier (projet) est déterminé comme suit :

Opérations	Montant total de l'opération	Participation du département	Participation de GRANDANGOULEME	Participation de la Commune
Piste cyclable	155 000 € HT	30 %	35 %	35 %
Arrêts de bus	20 000 € HT	Reste à définir		Reste à définir
Démolition de la glissière béton	25 000 € HT			Totalement à la charge de la commune
Requalification de la RD 941	300 000 HT	295 000 €		5 000 €
Frais annexes (signalisation marquage)	10 000 HT	10 000 €		

Le commencement des travaux est prévu pour septembre 2023.

Le coût global pour la commune est estimé à 100 000 € TTC, somme qui devra être inscrite au BP 2023.

Il convient donc :

- D'approuver le projet de requalification de l'ex RN 141 et de création d'une piste cyclable entre le giratoire des Perches et l'accès aux magasins de meubles ainsi que de deux arrêts de bus,
- D'autoriser Mme le Maire à signer les conventions nécessaires à ce projet,
- D'approuver le partenariat financier proposé ci-dessus,
- D'inscrire une somme de 100 000 € TTC en investissement au BP 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, accepte à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et décide :

- D'approuver le projet de requalification de l'ex RN 141 et de création d'une piste cyclable entre le giratoire des Perches et l'accès aux magasins de meubles ainsi que de deux arrêts de bus,
- D'autoriser Mme le Maire à signer les conventions nécessaires à ce projet,
- D'approuver le partenariat financier proposé ci-dessus,
- D'inscrire une somme de 100 000 € TTC en investissement au BP 2023.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de

Transmission à la prefecture le :

Réception du :

Mise en ligne le :

31 JAN. 2023

31 JAN. 2023

31 JAN. 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 23 - votants : 24 dont 1 pouvoir	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 30 janvier 2023 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 24/01/2023

PRESENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, JUIN, RANIVOALISON, CHEMINADE, PLAIN, VASLIN, DIABY, GOMES DA COSTA Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, NICOLAS, MORIN, LOJEWSKI, SOGUEL, GUINET, LAGARDE, CHAUVAUD,

ABSENTS EXCUSES : Mme BADALIAN, Mme CHAUVEAU, M. MOUHICA

POUVOIR : De Mme BADALIAN à Mme LAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DIABY

Délibération : 2023-01-06

Rapporteur : Guillaume FREMINET

ASSOCIATIONS : convention de mise à disposition et de mutualisation de la mezzanine du DOJO avec l'association NORDIC FLEAC

L'Association NORDIC FLEAC a sollicité la Commune afin d'obtenir la mise à disposition d'un local dans le but de réunir ses membres et d'assurer un travail administratif.

Il est proposé de conclure une convention de mise à disposition par mutualisation de la mezzanine du DOJO avec l'Association NORDIC FLEAC.

Il est proposé :

- D'accepter les termes de la convention,
- D'autoriser Mme le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, accepte à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et décide :

- D'accepter les termes de la convention,
- D'autoriser Mme le Maire à la signer.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certificat exécutoire compte tenu de : 31 JAN. 2023
Transmission à la préfecture le : 31 JAN. 2023
Réception du : 31 JAN. 2023
Mise en ligne le : 31 JAN. 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 23 - votants : 24 dont 1 pouvoir	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 30 janvier 2023 sous la Présidence de Mme Héléne GINGAST, Maire.
---	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 24/01/2023

PRESENTS : Mmes GINGAST, LAINE, AUDRA, DESACHY, BEL, JUIN, RANIVOALISON, CHEMINADE, PLAIN, VASLIN, DIABY, GOMES DA COSTA, Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, NICOLAS, MORIN, LOJEWSKI, SOGUEL, GUINET, LAGARDE, CHAUVAUD

ABSENTS EXCUSES : Mmes BADALIAN, CHAUVEAU, M. MOUHICA

POUVOIR : De Mme BADALIAN à Mme LAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DIABY

Délibération : 2023-01- 07

Rapporteur : Mathieu LABROUSSE

Demande de dotation DETR 2023 et subventions Département et Région - Réfection des façades, isolation des murs et reprise du balcon du bâtiment Mairie.

Il est proposé de présenter des demandes de subvention pour la réalisation de la réfection des façades, isolation des murs et la réfection du balcon (endommagé lors d'un orage de grêle) :

- Une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de la Préfecture ;
- Une demande de subvention auprès du Département de la Charente au titre du soutien à l'initiative locale ;
- Une demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Après étude par l'architecte de l'Agence Technique Départementale (ATD16), le plan de financement est déterminé comme suit :

Coût total de l'opération TTC	98 754,00 €
Subventions mobilisables	
Etat DETR 50 %	41 147,50 €
Département – soutien à l'initiative locale (20 % d'une dépense plafonnée à 70 000 €)	14 000,00 €
Région 10 %	8 229,50 €
<i>Reste à charge de la collectivité</i>	<i>18 918,00 €</i>

AR Prefecture


016-211601380-20230130-DCM202301_07-DE
Reçu le 31/01/2023
Publié le 31/01/2023

Compte tenu de la variation des coûts du marché, ce plan nécessitera une réactualisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, accepte à la majorité absolue des suffrages exprimés par
24 voix pour, zéro contre et décide de :

- Valider le plan de financement ci-dessus ;
- Demander une subvention publique au titre de la DETR 2023 à hauteur de 50 % du coût H.T. de l'opération soit 41 147,50 € ;
- Demander une subvention auprès du Département de la Charente au titre du soutien à l'initiative locale (20 % d'une dépense plafonnée à 70 000 €) soit 14 000 € ;
- Demander une subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 10 % du coût H.T. de l'opération soit 8 229,50 € ;
- S'engager au commencement des travaux en 2023 dans l'éventualité où les demandes de subvention seraient acceptées ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces et documents afférents.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Hélène GINGAST 

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 31 JAN. 2023

Réception du : 31 JAN. 2023

Mise en ligne le : 31 JAN. 2023

